



UNDP Project Document

UNDP-GEF Medium-Size Project (MSP)

Gouvernement du Maroc

United Nations Development Programme

WWF Mediterranean Programme Office

United States Peace Corps

Remise en état des fonctions environnementales, intégrité écologique et services socio-économiques des domaines forestiers du Moyen Atlas

Résumé du projet

Les forêts du Moyen Atlas sont d'un intérêt mondial, cependant leur intégrité écologique et leur survie sont menacées par le surpâturage, la surexploitation des produits forestiers et par conversion en terres agricoles. L'assistance du FEM est requise pour développer des modèles et renforcer les capacités pour une restauration et une gestion participative, multifonctionnelle et intégrée de l'écosystème forestier. Le Projet développera, adaptera et reproduira des systèmes de gestion sylvo-pastorale et de restauration des forêts au sein de deux communes "représentatives" situées dans le Corridor de Tazekka/Kroucheen.

L'objectif du projet est énoncé comme suit : des modèles participatifs et multifonctionnels de gestion de forêt et de parcours assurant l'intégrité de l'écosystème forestier et la conservation de la biodiversité, améliore la productivité des parcours et contrôle l'érosion, sont développés dans la *priorité représentative*, des massifs forestiers dans deux communes dans le corridor de Tazekka/ Kroucheen et les capacités sont renforcées pour les reproduire/adapter dans tout le corridor et les bassins prioritaires du Moyen Atlas. Les avantages globaux à réaliser incluent le développement et la réplique des modèles de gestion durable des sols et de la conservation de la biodiversité au niveau des écosystèmes. Les avantages nationaux/locaux incluront la réduction de sédimentation dans les réservoirs, l'atténuation de la pauvreté/ l'amélioration des revenus, ainsi que l'amélioration des conditions de vies et de la bonne gouvernance.

SECTION 1 : DESCRIPTION NARRATIVE

ANALYSE DE LA SITUATION

Le Projet vise à traiter les causes profondes de la dégradation du sol et de la perte de biodiversité dans les écosystèmes forestiers du Moyen Atlas. Les écosystèmes des forêts du Moyen Atlas ont été sévèrement dégradés par le surpâturage non contrôlé, la surexploitation du bois de chauffe et du bois d'œuvre et par la déforestation pour la conversion à l'agriculture. Le surpâturage, identifié comme la principale menace pour les écosystèmes forestiers du Moyen Atlas, a éliminé presque toute régénération naturelle de la forêt et a provoqué une simplification marquée de l'écosystème forestier. Le surpâturage a contribué à la réduction de la productivité de la forêt pour les besoins/compléments de la production animale et a considérablement diminué les fonctions de protection des bassins versants de la forêt. La surexploitation non durable par les populations des forêts pour leur besoin en bois de chauffage, bois de service et bois d'oeuvre est une autre cause largement répandue de dégradation des sols dans le Moyen Atlas. La gestion précédente des forêts a souffert d'une approche à prédominance sectorielle basée sur la production des produits forestiers de grande valeur. Les communautés locales et les éleveurs n'ont pas été impliqués de manière significative dans les plans de gestion des forêts et parcours, ni dans le partage des coûts et des avantages tirés de la gestion forestière. Aucun mécanisme fonctionnel ne permet de réinvestir directement une partie des revenus de l'exploitation forestière dans les coûts de la gestion de la forêt.

Cette dégradation menace les fonctions sociales, économiques et environnementales des forêts. Le Moyen Atlas est le château d'eau du Maroc qui alimente les plus importantes rivières et périmètres hydro-agricoles du Maroc. La dégradation des sols menace les conditions de vie aussi bien des communautés en amont que des utilisateurs en aval des ressources en eau du Moyen Atlas. L'intégrité et la résilience des écosystèmes naturels sont compromises, et, en fin de compte, le bien-être économique des communautés rurales est affecté par la faible disponibilité des ressources naturelles et une vulnérabilité accrue (à l'érosion, aux variations climatiques et à la faible disponibilité des ressources). La pauvreté et la dégradation des ressources naturelles se renforcent mutuellement. Le Maroc occupe le 112ème rang sur un total de 162 pays selon l'Indice de Développement Humain du PNUD et la pauvreté dans ces zones montagneuses est plus importante que dans les plaines et les villes.

Le Projet générera des avantages par des interventions globales en terme de gestion et de restauration écologique des forêts ou de réhabilitation des zones tampon et des corridors entre les réserves naturelles dans les bassins hydrographiques forestiers du Moyen Atlas. Les forêts du Moyen Atlas font partie des écorégions du monde les plus riches sur le plan biologique mais aussi les plus menacées. Le Moyen Atlas a été classé par l'IUCN, le WWF, et Conservation Internationale comme l'un des centres les plus importants de diversité botanique, de biodiversité et de zone forestière importante au sein de l'écorégion.

Au niveau du paysage, un corridor important situé entre le Parc National de Tazekka près de Taza, et Kroucheen au Sud-Ouest de Khenifra, au long des SIBEs de Bou Iblane, Tichchoukt et Bou Naceur, a été identifié. Le projet se développera dans deux communes qui restent à choisir dans le corridor de Tazekka/Kroucheen.

Ce corridor, qui comporte plusieurs écosystèmes, a été sélectionné dans un souci de bonne répartition des efforts déployés dans la région du Moyen Atlas et dans l'esprit d'éviter la

superposition et multiplication des projets qui travaillent sur d'autres corridors. Les communes choisies représenteront des écosystèmes différents et en grande partie de la diversité écologique, sociale et économique des forêts du Moyen Atlas. Le choix sera fait peu de temps après le démarrage de projet et devra tenir compte des conditions émises par les partenaires pour le co-financement du projet.

I. STRATEGIE

La stratégie de réponse du FEM consiste à développer de nouveaux systèmes participatifs pour une gestion conjointe des zones forestières et pastorales, investir dans le développement des capacités institutionnelles nécessaires pour reproduire/adapter et mettre en œuvre ces nouveaux systèmes dans de nouveaux sites et à renforcer les capacités de gestion des connaissances pour soutenir une gestion intégrée de l'écosystème forestier.

L'un des principaux aspects stratégiques de la stratégie de réponse du FEM est l'implication des communautés locales dans la gestion et l'exploitation commerciale des espaces forestiers. Le principal défi de ce projet est de développer suffisamment d'incitations pour l'adoption de pratiques de gestion durable sylvo-pastorales. Tout ou partie des activités d'exploitation commerciale pourront être confiées aux groupements communautaires sur la base d'objectifs et d'indicateurs de gestion durable sylvo-pastorale, fixés d'un commun accord. Les transferts de responsabilités aux communautés locales se feront sur la base d'un plan de gestion concertée qui apportera la principale incitation pour une gestion durable sylvo-pastorale.

A la fin du Projet, des systèmes autofinancés de gestion conjointe auront été développés pour des conditions écologiques et socioéconomiques qui représentent la plupart des variables rencontrées dans le Moyen Atlas. Les droits et obligations des communautés et du HCEFLCD seront clairement définis en vertu de contrats signés de gestion conjointe. Les structures de gestion communautaire mettront en œuvre les plans de gestion des forêts et pâturages, conjointement développés entre les villageois et le projet approuvés par le HCEFLCD. Des groupements basés dans les villages pourront exploiter, transformer et commercialiser les produits forestiers conformément aux plans de gestion établies et contrôlés par les Eaux et Forêts. Ces activités commerciales contribueront au financement d'un fonds de gestion des ressources naturelles, géré par les communautés qui s'acquitteront du versement aux communes de redevances fiscales prélevées sur les produits des activités forestières. Les produits forestiers destinés au marché international auront été certifiés, augmentant ainsi les incitations pour une gestion durable multifonctionnelle. La structure de gestion communautaire sera totalement responsable à l'égard de l'Etat de ses obligations en vertu du contrat de gestion conjointe. Le HCEFLCD contrôlera de manière routinière l'exécution par la structure de gestion communautaire de ses obligations contractuelles, tout en insistant sur les indicateurs de durabilité écologique et de bonne gouvernance.

II. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les plus importantes parties prenantes au projet seront les communautés forestières qui vivent dans les communes pilotes. Les communautés comprennent les éleveurs qui font brouter leurs animaux dans les forêts, les hommes et femmes membres de la communauté qui obtiennent une grande variété de produits de bois et autres produits forestiers, et quasiment tous les membres de la communauté qui obtiennent leur bois de chauffe des forêts.

Le projet déploiera des efforts particuliers pour s'assurer que les femmes seront intégrées dans l'approche d'activités génératrices de revenus et autres initiatives du projet. Le HCEFLCD est l'autre partie prenante la plus concernée par le projet, en tant qu'agence d'exécution du projet. Ce projet a été conçu de manière à les aider à s'orienter rapidement vers l'approche de gestion forestière décentralisée et participative prévue dans leur Programme Forestier National (PFN) et leurs plans décennaux. Les structures forestières de base (SPEF, CDF, SCDF et triages) seront impliquées directement dans la mise en œuvre du projet (terrain) sous le contrôle et la supervision de l'UGP. D'autres parties prenantes comprennent le gouvernement, les autorités provinciales et régionales, les communes rurales, les services publics (agriculture, planification de l'aménagement des sols...), les entreprises privées de produits forestiers, les ONG locales, l'Agence Nationale de Développement Social (ADS), l'organisation mondiale de protection de la nature (WWF), l'Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs, les centres de recherche.

Toutes les parties du projet ont adopté le concept du projet étant donné qu'il répond parfaitement à plusieurs éléments de leur stratégie, à savoir, la conservation des écosystèmes forestiers, la lutte contre la désertification, le développement des zones forestières et péri forestières, la réduction de la pauvreté, la promotion d'alternatives économiques et d'activités génératrices de revenus, le renforcement des capacités et la territorialisation. Le HCEFLCD, l'ADS et le WWF sont devenus les entrepreneurs clé de ce projet. Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq ans à partir de l'année 2006. L'agence de mise en œuvre du FEM pour le projet sera le Bureau Pays du PNUD – Maroc. Le projet sera mis en œuvre conformément aux Procédures d'Exécution Nationale (NEX) du PNUD. Compte tenu des attributions et du mandat du HCEFLCD en matière de gestion du domaine forestier marocain, la principale agence d'exécution du projet sera le HCEFLCD, à travers sa Direction de la Lutte contre la Désertification et de la Protection de la Nature (DLCDPN). La DLCDPN interviendra en étroite collaboration avec l'Agence de Développement Social (ADS) et recevra un soutien technique de la part du WWF et de l'organisation américaine des Volontaires de la Paix (Peace Corps). Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, une unité décentralisée de gestion du projet (UGP) sera constituée et rattachée à la DLCDPN, sous la supervision d'un Comité National de Coordination réunissant l'ensemble des partenaires du projet.

L'UGP sera sous la responsabilité directe du Coordinateur du projet et sera logée au sein de la DREF à Fès et bénéficie de l'autonomie financière, administrative et décisionnelle requise pour l'exécution du projet.

Durant la phase de conception du projet, une convention de partenariat a été établie entre les différentes parties prenantes de l'intervention. Cette convention a défini les responsabilités et modalités d'intervention de chacune des institutions concernées et de façon à régler les termes de la coopération entre elles.

Conformément au décret du 1^{er} Février 2005 précisant les attributions et prérogatives du HCEFLCD en matière de gestion et conservation des ressources forestières, la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le HCEFLCD qui désigne comme Directeur National du Projet le Directeur de la Lutte Contre la Désertification et Protection de la Nature (DLCDPN). Le Directeur National assure le suivi global du projet et l'animation du Comité National de Coordination.

Le Directeur National a également en charge de veiller au respect des modalités de coopération convenues entre tous les partenaires et stipulées par la convention multipartite établie au démarrage du projet.

Représentée par le Directeur de la Lutte Contre la Désertification et de la Protection de la Nature (DLCDPN) du HCEFLCD, il :

- assure le suivi global du projet et l'animation du Comité National de Coordination ;
- convoque et préside les réunions du Comité National de Coordination en concertation avec les différentes parties prenantes ;
- examine et soumettent au Comité National de Coordination les plans de travail annuels du projet ;
- assure la liaison avec les points focaux désignés par chaque partenaire;
- assure la coordination entre l'équipe du projet et les différents services du HCEFLCD et de l'ADS. Il veille notamment à la pleine participation aux activités du Directeur Régional des Eaux et Forêts (DREF) et du Coordinateur Régional de l'ADS ;
- veille au respect des modalités de coopération convenues entre tous les partenaires et stipulées par la présente convention ;
- Alloue les budgets nécessaires à la réalisation des actions du projet.

- La mise en œuvre du projet est assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP).

Elle est constituée du personnel suivant :

- le coordinateur national, chef de l'UGP;
- 2 ingénieurs forestiers mis à disposition par le HCEFLCD;
- un/une assistant(e) administratif (ve), recruté(e) par le projet;
- 2 volontaires du corps de la paix mis à la disposition par l'Organisation Américaine du Corps de la Paix (VCP);
- 2 agents de développement (AD), recrutés par le projet.

Le coordonnateur régional de l'ADS ainsi que le représentant du WWF assisteront à toutes les réunions visant l'approbation des projets de terrain.

L'UGP bénéficiera par ailleurs de l'appui de l'Organisation Mondiale de Protection de la Nature (WWF).

L'UGP assure les missions suivantes :

- exécution des différentes composantes et activités

- encadrement et suivi des prestations réalisées dans le cadre du projet (services, études, travaux, ...)
- animation et secrétariat des CST ;
- liaison avec les acteurs socio-économiques et les populations locales ;
- et est tenue de décliner la mission de l'ADS et du HCEFLCD à travers les différentes actions du programme.

L'UGP sera responsable de l'exécution du projet. L'UGP fournira à l'approbation du Comité National de Coordination un plan de travail et un budget annuel du projet ainsi qu'une répartition des activités prévues et des budgets y afférents par source de financement. Cette unité sera rattachée au Directeur National et rendra compte de la mise en œuvre technique du projet au Comité National de Coordination. Celui-ci définira les orientations stratégiques du projet et sera chargé de l'approbation des plans de travail annuels soumis par l'UGP.

Dès approbation du plan de travail annuel et du budget afférent par le Comité National de Coordination, l'UGP bénéficiera de toute l'autonomie financière, administrative et décisionnelle requise pour l'exécution du projet. Elle devra pouvoir fonctionner selon des procédures souples, en cohérence avec celles du PNUD/FEM et de l'ADS.

Le coordinateur du projet et les cadres de l'UGP seront basés à Fès et effectueront des missions fréquentes sur le terrain. Ils seront appuyés au niveau de chaque commune par une cellule opérationnelle permanente constituée chacune d'un VCP et d'un AD.

Le Coordinateur du Projet sera directement responsable de la réalisation des activités du projet et de la coordination avec l'ensemble des partenaires du projet.

Recruté d'un commun accord par les différents partenaires du projet et l'unité de coordination régionale du PNUD/FEM basée à Beyrouth (Liban), le coordinateur national, sous la direction du Directeur nationale du Projet et sous la supervision de l'ADS :

- assure par délégation les missions qui lui sont confiées par la Direction du projet et le Comité National de Coordination;
- assure la mise en œuvre opérationnelle du projet et le suivi de la réalisation des travaux sur le terrain ;
- assure la gestion administrative et comptable du projet ;
- prépare les plans de travail annuels;
- prépare les termes de référence des contrats de services, d'études et de travaux ;
- lance et fait approuver les marchés ;
- contrôle la qualité des prestations réalisées dans le cadre du projet en relation avec les services techniques concernés (services, études et travaux) ;
- transmet les demandes de paiements au PNUD et à l'ADS ;

- encadre les cadres et cellules opérationnelles du projet afin de les assister dans la réalisation des opérations;
- assure la gestion directe du personnel, du matériel et de la logistique mis à sa disposition dans le cadre du projet;
- assure la coordination entre les différents acteurs du projet au niveau national et local en liaison étroite avec la Direction du projet;
- assure une liaison directe et permanente avec les institutions partenaires du projet;
- organise les séminaires et ateliers au niveau national, en étroite collaboration avec les membres du Comité de Coordination;
- anime les comités de pilotage provinciaux et assiste le Directeur National dans l'organisation des Comités Nationaux de Coordination du projet;
- prépare les rapports d'avancement du projet et met en œuvre le plan de suivi-évaluation, conformément au document de projet ;
- prépare et transmet les documents et rapports demandés par les bailleurs de fonds conformément aux procédures du PNUD/FEM.

Au niveau de chacune des deux communes rurales identifiées, le VCP, l'AD ainsi que le chef de triage forestier constitueront une équipe au sein de la cellule opérationnelle. Le rôle principal de cette équipe sera de travailler directement avec les communes, les structures de gestion communautaires et les groupements communautaires afin de les aider à renforcer toutes les capacités requises, puis supervisera la reproduction des systèmes mis en place au sein des communautés pilotes. Cette équipe de terrain sera supervisée par le chef du CDF responsable de la gestion du domaine forestier relevant de la commune rurale retenue et sera encadrée et contrôlée par l'UGP. L'UGP sera par ailleurs appuyée par l'Organisation Internationale WWF qui interviendra dans le projet en tant que partenaire et agent de mise en œuvre. Le choix du WWF s'inscrit dans la continuité de l'assistance déjà fournie pour la formulation du présent projet, conformément aux recommandations de l'atelier organisé en Mai 2003 à Ifrane portant sur la Restauration des Paysages Forestiers. Le WWF apportera un appui technique et stratégique au projet via son Programme Méditerranéen (MedPo) et son Unité nationale au Maroc, en particulier pour ce qui est de la conception et la mise en œuvre de l'approche novatrice développée par le projet en matière de restauration et gestion participative des milieux forestiers. Les activités et la nature précise de l'appui technique prévu dans le cadre de ce partenariat seront déclinées par la convention de coopération établie au démarrage du projet et feront l'objet d'un contrat-programme ou d'un sous-contrat au moment du lancement de projet. D'une manière générale, il est prévu que l'appui du WWF porte sur les éléments suivants :

- Développement d'un Modèle de Gestion durable des Terres (Résultat attendu 1): Le WWF apportera un support technique pour l'application des critères de choix des communes pilotes. L'UGP et les deux VCP assureront la coordination de la mise en place de systèmes de gestion participative des forêts et des pâturages dans les communautés pilotes des deux communes. Le WWF et l'UGP travailleront en étroite collaboration au développement des modèles dans les communautés pilotes sélectionnées et à la mise en place d'une stratégie de transposition/adaptation des systèmes de gestion dans les autres communes du corridor.. Le WWF contribuera également à la définition de nouveaux

mécanismes fiscaux au niveau des communes, basés sur les activités commerciales découlant de la gestion communautaire des forêts et des parcours.

- Renforcement des Capacités et Reproduction (Résultat attendu 2): La coordination de toutes les activités dans les communes sera assurée par l'UGP et l'AD. Le CP et les AD seront entièrement responsables de la transposition/l'adaptation des systèmes de gestions dans le cadre des Résultats 2.3 et 2.4. L'Unité de Renforcement des Capacités du Programme MED du WWF aidera à l'élaboration du plan global de renforcement des capacités (Résultat 2.1), le renforcement des capacités des ONG locales (Résultat 2.2), le renforcement des capacités du HCEFLCD (Résultat 2.5) et le renforcement des capacités en matière d'économie des ressources naturelles (Résultat 2.6).
- Gestion des Connaissances pour soutenir la Gestion Intégrée des Ecosystèmes Forestiers (Résultat attendu 3): Le WWF apportera son assistance pour atteindre le résultat relatif à la Gestion des Connaissances. L'UGP jouera le rôle de catalyseur dans la création et la coordination du réseau de partenaires de la Gestion des Connaissances et des réalisations qui conduisent à ce résultat attendu.
- Gestion adaptative du projet (Résultat attendu 4) : La réalisation des objectifs du projet est améliorée par la gestion adaptative du projet basée sur l'identification et l'intégration des leçons acquises dans des stratégies de projets et approches. L'UGP aura la responsabilité principale et sera appuyée par le WWF. L'Unité Régionale de Coordination du PNUD/FEM fournira des conseils sur l'identification des leçons acquises et identifiera des rapports techniques spécifiques d'intérêt général à d'autres projets FEM qui seront préparés par le projet sous ce Résultat.

Responsabilités relatives à la gestion des fonds. Les fonds du FEM et les contributions des partenaires nationaux seront gérés par le PNUD conformément aux Modalités d'Exécution Nationale (NEX) pour les projets entrepris en partenariat avec le PNUD.

A la demande du Directeur National du projet, l'ADS co- signera les demandes de paiement direct avec le coordinateur, pour le règlement des dépenses prises en charge dans le cadre du programme de travail validé.

Le projet sera conforme aux conditions requises par le PNUD en matière de suivi, d'évaluation, de reporting et d'audit tel que stipulés dans le Manuel de Programmation du PNUD/FEM.

Contexte légal.

Le présent descriptif de projet sera l'instrument ainsi dénommé dans l'Article 1 de l'Accord Standard d'Assistance de Base entre le Gouvernement marocain et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé par les parties le 13 mai 1982. Pour les besoins de l'Accord Standard d'Assistance de Base, l'agence de réalisation du pays d'accueil se référera à l'agence coopérante du Gouvernement décrite dans cet Accord.

Afin d'accorder une reconnaissance appropriée au FEM pour le financement du projet, un logo FEM devrait figurer sur toutes les publications du projet, incluant entre autres, le matériel, équipement et véhicules acquis avec des fonds du FEM. Toute citation de publications concernant des projets FEM devrait également allouer une reconnaissance appropriée au FEM.

Le logo du PNUD doit être plus apparent - et séparé du logo du FEM si possible - puisque la visibilité de l'ONU est importante pour des raisons de sécurité.

IV : PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du projet seront effectués conformément aux procédures établies du PNUD et du FEM et seront assurés par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD avec le support du PNUD/FEM. Le montage du projet repose sur une évaluation des expériences passées et leçons acquises – surtout en matière d'expériences du projet FAO sur la gestion participative des pâturages dans la Province de Taza et les leçons résultantes de deux projets de restauration et gestion participative du WWF dans le Moyen Atlas. La Matrice du Cadre Logique dans la Conception du Projet présente des indicateurs de *performance* et *d'impact* pour la mise en œuvre du projet ainsi que les *moyens de vérification* relatifs. Il s'agit de la base sur laquelle le système de suivi et d'évaluation du projet sera mis en place. Le budget total pour le suivi et évaluation est de \$ 176,000. Le plan de suivi et d'évaluation complet avec le budget du projet est décrit dans la section 3. Les principaux éléments de ce plan sont résumés dans la section ci-dessous.

Arrangements organisationnels pour la mise en œuvre du système du suivi et d'évaluation

Un rapport initial sera préparé lors du démarrage du projet. Il comprendra une révision de toutes les conditions relatives au reporting, au suivi et à l'évaluation, exigées par le PNUD/FEM. Les indicateurs seront révisés et finalisés au cours de l'atelier de lancement, de même que les responsabilités en matière de suivi et d'évaluation.

Le Coordonnateur du Projet (CP) sera responsable du suivi quotidien. Le Bureau Pays du PNUD et l'Unité de Coordination Régionale du PNUD seront chargés du suivi périodique. Le principal événement annuel sera la Réunion annuelle Tripartite du Projet au cours de laquelle le PNUD et le Gouvernement procéderont à la révision officielle des progrès réalisés par le projet et détermineront les mesures à prendre pour dépasser les problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre. Le Comité de Pilotage du Projet sera chargé de s'assurer de la conformité avec les programmes et politiques du gouvernement et prendra toutes les mesures nécessaires pour remédier aux contraintes d'ordre politique.

Le reporting

Le Coordonnateur du Projet sera chargé du Rapport de Démarrage, de la coordination de la préparation de la Révision Annuelle du Projet (APR), de la Révision de la Mise en Œuvre du Projet (PIR), et des rapports trimestriels de progrès (QPR). Ces rapports seront validés par l'agence d'exécution et le comité de coordination du projet. Des rapports thématiques périodiques seront préparés à la demande du PNUD/FEM ou autres institutions, un budget a été alloué à cet effet. Le Coordinateur du Projet est chargé de la préparation du Rapport Final du Projet. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée au bout de deux ans et demi. Elle permettra essentiellement d'identifier les mesures correctives à moyen terme qu'il convient de prendre pour atteindre l'objectif du projet de manière plus efficace. Le Rapport d'Evaluation Finale permettra de déterminer jusqu'à quel degré les objectifs et les résultats attendus du projet ont été réalisés et d'identifier les principales leçons tirées pour des programmations à venir.

SECTION II : CADRE DE RESULTATS

ANALYSE DU CADRE LOGIQUE

Tableau 1: Indicateurs d'Impacts Vérifiables

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>But à Long Terme: Mettre en place une gestion intégrée des écosystèmes forestiers du Moyen Atlas susceptible de restaurer l'intégrité de l'écosystème et de contribuer au développement socioéconomique durable des populations rurales et des exploitants en aval.</p>						
<p>Objectif du Projet: Des modèles de gestion intégrés et représentatifs et prioritaires, à l'échelle de deux communes du corridor Tazekka/ Kroucheen, des modèles de gestion participative des forêts et des pâturages qui préservent l'intégrité de l'écosystème forestier et la conservation de la biodiversité, améliorent la productivité sylvo-pastoral, contrôlent l'érosion, et renforcent les capacités pour reproduire/adapter ces modèles dans le corridor et les bassins versants les plus vulnérables sont</p>	<p>% des 50,000 hectares des forêts naturelles au sein des 2 communes qui font l'objet de systèmes auto-financés et multifonctionnelles de gestion concertée (superficie de la forêt à déterminer suite à la sélection des commune après démarrage du projet)</p>	<p>0% forêts naturelles gérées par de tels systèmes de gestion.</p>	<p>20% seront sous gestion.</p>	<p>Au moins 60% des forêts naturelles dans les deux communes pilotes font l'objet de systèmes multifonctionnels et autofinancés de gestion concertée (zones à déterminer après la sélection des communes peu après le lancement du projet).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système interne de S&E du Projet • Révision à Moyen Terme • Evaluation Finale • Le suivi confié à l'Université • Systèmes de suivi au niveau communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement délégué sous son contrôle une partie des droits de gestion et d'exploitation commerciale aux communautés • Le gouvernement soutient l'adoption d'une gestion durable des forêts et les principes écologiques de restauration des forêts par leurs gestionnaires. • Les communautés sont capables de développer les systèmes internes d'autocontrôle requis pour mettre en œuvre les systèmes de gestion des parcours et des forêts.
	<p>Le nombre moyen de jeunes plants et arbres d'espèces forestières, de plus d'un an par hectare,</p>	<p>Le nombre en vertu du Scénario de référence sera établi après le lancement du projet mais sera très certainement très faible.</p>	<p>Le nombre de jeunes plants et arbres, de plus d'un an, sera au moins de 150 dans les forêts gérées depuis au moins un an et demi.</p>	<p>Le nombre moyen de jeunes plants et arbres d'espèces forestières, de plus d'un an par hectare, est de plus de 500 dans les forêts gérés depuis au moins trois ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi confié à l'Université • Systèmes de suivi au niveau communautaire 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
développées. A l'échelle du bassin versant.	La comparaison en productivité de plantes pastorales herbacées dans les pâturages gérés par rapport aux pâturages non gérés. Le couvert herbacé en % à la fin de la saison dormante (février)	Il n'y pas de pâturages gérés dans la zone du projet. La valeur du scénario de référence sera établie sur des zones qui seront gérées et contrôlées. 0-5% de couverture du sol (à mesurer juste après le lancement du projet)	la productivité des pâturages gérés pendant un an et demi aura augmenté d'au moins 15%. 20% de couverture du sol dans les zones gérées pendant au moins un an. (Il n'y aura probablement pas de zones sous gestion effective au cours de la première année du projet)	La productivité de plantes pastorales herbacées dans les pâturages gérés est au moins 50% supérieure à celle des terres non gérées. Le couvert herbacé à la fin de la saison dormante (février) couvre 33 % ou plus de la surface du sol dans les zones gérées pendant au moins deux périodes de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi confié à l'Université Systèmes de suivi au niveau communautaire Le suivi confié à l'Université Systèmes de suivi au niveau communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement défend les droits des structures de gestion communautaire en cas de conflits avec des groupes extérieurs aux communautés Les forêts partiellement dégradées ciblées par le projet généreront suffisamment de bénéfices aux communautés pour les motiver à adopter des systèmes de gestion durable, notamment des pratiques durables en matière de pâturage.
Premier Résultat Attendu: Des modèles autofinancés et multifonctionnels de restauration et gestion des forêts et parcours sont développés et opérationnels dans deux communes représentatives au sein du Corridor de Tazekka/Kroucheen sont mis en place.	Capacité des éleveurs/communautés d'adapter les pratiques de parcours en fonction de la pluie (précipitation), abondance et croissance du couvert herbacé...etc	De telles capacités n'existent pas. Les éleveurs/membres des communautés ne sont pas habilités à gérer les zones de parcours et n'appliquent pas la gestion adaptative	Les gérants des communautés commencent à peine à adapter les pratiques de parcours aux précipitations annuelles.	Les éleveurs locaux/gestionnaires communautaires sont capables d'adapter leurs pratiques pastorales chaque année en fonction des pluies, de l'abondance de la croissance d'herbacées et d'autres variables, et de diversifier leurs revenus basés sur d'autres produits et services forestières	<ul style="list-style-type: none"> Révision à Moyen Terme Evaluation Finale Rapports des consultants S&E par l'Université 	<ul style="list-style-type: none"> Les incitations pour l'adoption de nouveaux systèmes de gestion des parcours sont appropriées. Les communautés sont capables de développer les systèmes de gouvernance requis pour la mise en œuvre des systèmes de gestion des parcours et des forêts.

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
	Les techniques économiques pour la réintroduction/restauration d'espèces ligneuses et herbacées, pour des coupes améliorées basées sur des systèmes d'exploitation sélectifs et pour une parfaite intégration de gestion des forêts et parcours sont testées, maîtrisées et utilisées de façon opérationnelle par les communautés sur des sites pilotes.	De telles techniques n'ont pas encore été suffisamment développées	Ces techniques sont testées et développées	Les techniques économiques pour la réintroduction/restauration d'espèces ligneuses et herbacées, pour des coupes améliorées basées sur des systèmes d'exploitation sélectifs et pour une parfaite intégration de gestion des forêts et parcours sont testées, maîtrisées et utilisées de façon opérationnelle par les communautés sur des sites pilotes.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par l'Université • Révision à Moyen Terme • Evaluation Finale • Rapports des consultants • Système interne de reporting et S&E 	
	Le nombre de forêts naturelles certifiées dans le cadre d'une gestion durable par un organisme de certification accrédité	Pas de forêts certifiées au Maroc	Pas de forêts certifiées au Maroc Mais une évaluation initiale sur une forêt est complétée _ soumission pour la certification	Au moins une forêt naturelle s'est vue délivrée un certificat de gestion durable par un organisme de certification accrédité	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de certification 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
	Si chaque structure communautaire pilote est dotée ou pas d'un système de financement qui couvre les frais de gestion à partir des revenus qui proviennent des exploitations commerciales, et qui génère des bénéfices pour les groupements de RN communautaires et la communauté dans son ensemble et des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) pour la commune.	Un tel système de financement n'existe pas	Le Système a été mis en place sur des sites pilotes dans 2 communes et est amélioré grâce à des revues de gestion adaptative.	Chaque structure communautaire pilote est dotée d'un système de financement qui couvre les frais de gestion à partir des revenus qui proviennent des exploitations commerciales, et qui génère des bénéfices pour les groupements de RN communautaires et la communauté dans son ensemble et des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) pour la commune.	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilité des structures de gestion communautaires Systèmes internes de reporting et de S&E du projet 	
Résultat Attendu 1.1 Des structures de gestion communautaires représentatives et habilitées dans les communes pilotes sont mises en place.	Plan de renforcement des capacités complété et mis en œuvre	Pas de besoins d'évaluation ou de plan de renforcement des capacités	Besoin d'évaluation et plan de renforcement des capacités achevé et mise en œuvre en cours	Plan de renforcement des capacités achevé et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Document de planification du renforcement des capacités Systèmes internes de reporting et de S&E du projet 	•
Résultat Attendu 1.2 Des systèmes et des outils multifonctionnels de gestion intégrée des pâturages et des forêts sont développés.	Les techniques rentables de restauration des espèces de bois et d'herbacés ont été testées et devenues opérationnelles Nombre d'Ha plantés d'espèces boisées Nombre d'Unités fourragères/ha	Manque de techniques viables éprouvées pour les systèmes de gestion participative	Processus de test et vérification de plusieurs techniques en cours	Les techniques rentables de restauration des espèces de bois et d'herbacés ont été testées et devenues opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Un document résumant les techniques à tester Des rapports annuels résumant les résultats des tests Une évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
Résultat Attendu 1.3 Des systèmes autofinancés de gestion multifonctionnelle des pâturages et des forêts sont développés.	Un système de financement qui couvre les coûts de gestion des revenus de l'exploitation commerciale et qui génère des bénéfices pour les groupements d'exploitation de RN, pour la communauté et des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) pour la commune. BFRE (Besoin en Fond de roulement) positif/négatif Chiffres d'affaires générés par les produits forestiers.	Il n'existe pas encore de tel système de financement	Le système a été mis en place et amélioré grâce à des révisions adaptatives en matière de gestion	Chaque structure communautaire pilote est dotée d'un système de financement qui couvre les frais de gestion à partir des revenus qui proviennent des exploitations commerciales, et qui génère des bénéfices pour les groupements de RN et la communauté dans son ensemble et des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) pour la commune.	<ul style="list-style-type: none"> Des livres comptables pour les structures de gestion communautaires Un système interne de reporting de suivi et évaluation 	
Résultat Attendu 1.4 Des groupements sont mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre en % d'adultes profitant des groupements Augmentation en % des revenus annuels des groupements communautaires/seuils de référence (survie). 	Il n'y a pas d'augmentation de revenus annuels des groupements communautaires	Au moins 30% des adultes dans les communautés pilotes sont concernés par une augmentation de leur revenus issus des groupements	Au moins 30% des adultes dans les communautés pilotes sont concernés par une augmentation de 50% de leur revenus issus des groupements	<ul style="list-style-type: none"> Des enquêtes sur les ménages sont conduites sous-contrat au démarrage, à mi-parcours et en fin de parcours 	
Résultat Attendu 1.5 Certification de forêts pilotes pour une gestion durable des forêts	Nombre de forêts naturelles certifiées pour une gestion durable par un organisme de certification accrédité	Pas de forêts certifiées au Maroc	Evaluation préalable accomplie – demande de certification en suspens	Au moins une forêt naturelle s'est vue délivrer un certificat de gestion durable par un organisme de certification accrédité	<ul style="list-style-type: none"> Les documents de certification 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
Résultat Attendu 1.6 Des systèmes de S&E pour soutenir une restauration et gestion participative sont opérationnels..	Développement de systèmes de suivi et évaluation en appui à la gestion participative des parcours et forêts	Pas de systèmes de suivi et évaluation en appui à la gestion participative des parcours et forêts	Systèmes de suivi et évaluation en cours de développement dans les communautés pilotes	Toutes les structures de gestion communautaire habilitées utilisent les systèmes de suivi et évaluation développé en appui à la gestion participative des parcours et forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Guide de suivi et évaluation pour les gestionnaires • Système interne de suivi et évaluation du projet • Evaluation à mi-parcours • Evaluation finale 	
Résultat Attendu 1.7 Un nouveau régime fiscal est mis en oeuvre par les communes pilotes	Mise en place d'un nouveau système fiscal qui génère, pour les communes, des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) sur les groupements exploitant les ressources naturelles	Pas de nouveau système fiscal en place	De nouveaux systèmes fiscaux sont en cours de développement dans chaque commune	Un nouveau système fiscal est mis en place dans chacune des communes pilotes et génère des revenus des redevances prélevées (recettes fiscales) sur les groupement exploitant les ressources naturelles , en faveur à ces communes.		
Deuxième Résultat Attendu: Les principales capacités en matière de ressources institutionnelles et humaines, requises pour mettre en oeuvre, adapter et reproduire des modèles de restauration et gestion intégrée des forêts et pâturages sont développées au sein des structures communautaires, des structures de support	Le % des forêts naturelles dans les deux communes pilotes qui sont gérées par des structures de gestion communautaires, habilitées, sous contrats renouvelables, à gérer, protéger et exploiter les produits forestiers.	De telles structures de gestion communautaires habilitées ne sont pas encore en place	20% seront gérés par des structures communautaires habilitées	Des structures de gestion communautaires sont habilitées en vertu de contrats de gestion renouvelables à gérer, protéger et exploiter les produits dans 60% des forêts naturelles dans les deux communes pilotes. (la zone exacte ne pourra être déterminée qu'après la sélection des communes)	<ul style="list-style-type: none"> • Système interne de suivi et évaluation du projet • Evaluation à mi-parcours • Evaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONGs locales, bureaux d'études et consultants sont suffisamment motivés pour investir dans le développement des besoins en capacité • Le HCEFLCD et autres autorités encouragent, de part les politiques nationales, la société civile à jouer un rôle d'appui • L'autorité publique transmet aux structures

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
communautaire et des structures de contrôle communautaires et sont utilisées pour reproduire les modèles dans les deux communes.	<ul style="list-style-type: none"> Le montant des revenus forestiers générés par les forêts gérées par les communautés qui est réinvestit dans la gestion forestière tous les ans dans les 2 communes pilotes 	Un tel fonds de gestion local n'existe pas et pas de revenus générés réinvestis dans la forêt	\$ 25,000 réinvestis tous les ans.	Au moins \$ 100,000 des revenus forestiers générés par les forêts gérées par les communautés seront réinvestis dans la restauration et la gestion des forêts chaque année.	<ul style="list-style-type: none"> Livres comptables des structures de gestion villageoises Système interne de reporting du projet 	communautaires habilités les droits d'exploitation commerciale
	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité au Maroc d'un cours sur la gestion participatives des parcours et forêts, y compris les structures communautaires et gouvernance, autofinancement, et techniques de restauration écologique 	Les modules de formation disponibles au Maroc ne couvrent pas suffisamment les aspects liés à la gestion multifonctionnelle et participative des forêts/parcours.	Les modules de formation disponibles au Maroc ne couvrent pas suffisamment les aspects liés à la gestion multifonctionnelle et participative des forêts/parcours.	L'ENFI offre un cours en Gestion participative multifonctionnelle des systèmes sylvo-pastoraux y compris de structures communautaires et de gouvernance, d'autofinancement et de techniques de restauration écologique	<ul style="list-style-type: none"> Création du cours dans le curriculum de l'ENFI Publication du programme du cours par l'ENFI Enregistrement des étudiants ayant complété le cours 	
Résultat Attendu 2.1 Le plan global pour le renforcement des capacités est achevé.	Plan de renforcement des capacités développé, achevé et mis en œuvre	Absence de plan de renforcement des capacités	Le plan de renforcement des capacités est achevé et sa mise en œuvre est en cours	Le plan de renforcement des capacités achevé et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un plan de renforcement des capacités Système interne de suivi et évaluation du projet 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>Résultat Attendu 2.2 Les capacités des ONG locales et des communes pour soutenir au niveau communautaire le renforcement des capacités et la gestion multifonctionnelle des forêts sont renforcées.</p>	<p>Le nombre d'ONG et de communes et leur personnel qui est entièrement formé et apporte un appui opérationnel en matière de bonne gouvernance. Le nombre de personnes formées et opérationnelles au sein du HEFLCD, des communes et ONG en matière de développement d'entreprises.</p>	<p>Des systèmes de gestion participative n'existent pas encore dans le Moyen Atlas et aucune ONG n'est composée de personnel formé pour apporter un appui en matière de bonne gouvernance et le développement d'entreprises.</p>	<p>10 personnes dans 5 ONG et 1 agent dans chaque commune du corridor sont formées et apportent un appui opérationnel en matière de bonne gouvernance, 20 personnes formées et opérationnelles au sein du HCEFLCD, de l'ADS, des communes et dans les ONG en matière de gestion multifonctionnelle, durable des forêts et pour développement de groupements forestiers communautaires</p>	<p>20 personnes dans 5 ONG et dans les communes du corridor sont entièrement formées et apportent un appui opérationnel en matière de bonne gouvernance, 40 personnes formées/ opérationnelles au sein du HCEFLCD, de l'ADS, des communes & dans les ONG sont formées et opérationnelles en matière de gestion multifonctionnelle, durable des forêts et pour développement de groupements forestiers communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système interne de suivi et évaluation du projet • Exercices de renforcement des capacités • Evaluation à mi-parcours • Evaluation finale 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>Résultat Attendu 2.3 Les capacités des communes et des structures de gestion communautaires (reproduction et adaptation opérationnelle à partir des sites pilotes) sont renforcées</p>	<p>Des structures de gestion communautaires effectuent des révisions annuelles participatives de leurs systèmes de gestion et introduisent des modifications si nécessaires. Les capacités des communes en matière de gestion forestières sont également renforcées</p>	<p>Il n'existe pas de structures responsabilisées et aucune structure ne conduit de révision annuelle. Les capacités des communes sont quasiment inexistantes</p>	<p>Le projet aide les structures créées à développer des systèmes de gestion adaptative.</p>	<p>Toutes les structures de gestion communautaires effectuent des révisions annuelles participatives de leurs systèmes de gestion et introduisent des modifications si nécessaires. Les communes sont capables de mieux appréhender leurs responsabilités en matière de gestion forestière et de mettre en place une gestion contractuelle avec les structures communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système interne de suivi et évaluation du projet • Exercices de renforcement des capacités • Evaluatin à mi-parcours • Evaluation finale 	
<p>Résultat Attendu 2.4 Des groupements communautaires (reproduction opérationnelle à partir des sites pilotes) sont renforcés dans de nouvelles communes.</p>	<p>Des groupements communautaires de RN qui exploitent le bois et autres produits, qui tiennent des livres comptables mis à jour et contribuent aux fonds de gestion communautaire.</p>	<p>Aucun groupe communautaire n'est autorisé à exploiter des RN à des fins commerciales, aucun n'a de livres comptables</p>	<p>Toutes les communes ont 10 groupements communautaires ou plus opérationnels, exploitant du bois et autres produits forestiers, ayant des livres comptables mis à jour et qui contribuent au fonds de gestion communautaire.</p>	<p>Toutes les groupements communautaires de RN qui exploitent le bois et autres produits tiennent des livres comptables mis à jour et contribuent toutes au fonds de gestion communautaire.</p>		

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
Résultat Attendu 2.5 Les capacités du HCEFLCD en matière de suivi et de contrôle de la viabilité et de la gouvernance des systèmes de gestion intégrée et participative sont renforcées.	Des agents du HCEFLCD effectuent des visites régulières pour responsabiliser les structures de gestion communautaire pour évaluer leur performance sur des critères établis de suivi et évaluation	Aucun groupe communautaire n'est responsabilisé et aucune visite relative au suivi et évaluation n'est effectuée	Des agents du HCEFLCD effectuent des visites régulières à toutes les structures de gestion communautaire responsabilisées afin d'évaluer leur performance sur des critères établis de suivi et évaluation	Des agents du HCEFLCD effectuent des visites régulières à toutes les structures de gestion communautaire responsabilisées afin d'évaluer leur performance sur des critères établis de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Module écrit • Rapports d'atelier • Rapports S&E du HCEFLCD sur la gestion participative 	
Troisième Résultat Attendu : Un système de gestion des connaissances qui appui le développement et l'adaptation de modèles de Gestion Durable des Terres et qui est utilisé dans la réforme législative est mis en place.	% des agents du HCEFLCD, des députés, des collectivités locales et professionnels de l'environnement (ONG, bureaux d'étude et de travaux) dans le pays qui peuvent répondre correctement à 2 sur 3 questions sur la gestion participative des ressources forestières et de parcours	% actuel est proche de zéro étant donné que le système de gestion participative proposé n'existe pas encore dans le pays.	20% pourront répondre correctement à 2 des 3 questions posées.	50% des fonctionnaires du HCEFLCD, des députés, des collectivités locales et professionnels de l'environnement (ONG, bureaux d'étude et de travaux) dans le pays sont capables de répondre à 2 questions élémentaires sur 3 en matière de gestion participative des ressources .	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête indépendante sera conduite sous-contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs clés concernés par la gestion des forêts et des parcours sont motivés • Des retards en dehors de la volonté du projet n'empêchent pas l'entrée en vigueur des mesure prises en gestion forestière avant la fin du projet.

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
	Des propositions sont faites et validées par le HCEFLCD en matière de renforcement du cadre juridique et technique de la gestion participative des ressources forestières et pastorales sur les terres publiques.	La base légale d'une gestion participative est très faible et fragmentée.	Un état des lieux des opportunités et contraintes de la loi actuelle en matière de gestion participative des ressources forestières et pastorales sur les terres publiques a été préparé. Des pistes d'amélioration sont identifiées sur la base des expériences conduites dans le cadre du projet	Des modèles de gestion participative et les dispositions juridiques nécessaires à leur mise en place sont validés par le HCEFLCD et leur officialisation est engagée	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et circulaires du HCEFLCD • Evaluation à mi-parcours • Evaluation finale 	
Résultat Attendu 3.1 Les connaissances pour une gestion intégrée de l'écosystème forestier sont générées.	La publication d'une synthèse des leçons acquises, meilleures pratiques et modalités de gestion environnementale intégrée des forêts	Une brève analyse est présentée dans ce document de proposition du projet	Résultats des révisions initiales, les leçons tirées et les meilleures pratiques publiés et mis à la disposition de tous les partenaires du projet et membres du réseau de gestion des connaissances	Synthèse des leçons tirées du projet et des meilleures pratiques et recommandations pour une Gestion Intégrée des Ecosystèmes Forestiers publiés et disponibles pour le grand public	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une Synthèse des leçons tirées du projet et des meilleures pratiques et recommandations pour une Gestion Intégrée des Ecosystèmes Forestiers • Rapports internes de suivi et évaluation • Evaluation à mi-parcours et évaluation finale 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>Résultat Attendu 3.2 Le Partage des connaissances sur une gestion intégrée de l'écosystème forestier est effectif sur la zone.</p>	<p>% des agents du HCEFLCD, des députés, des collectivités locales et professionnels de l'environnement (ONG, bureaux d'étude et de travaux) dans le pays qui peuvent répondre correctement à 2 sur 3 questions sur la gestion participative des ressources forestières et pastorales</p>	<p>% actuel est proche de zéro étant donné que le système de gestion participative proposé n'existe pas encore dans le pays.</p>	<p>20% pourront répondre correctement à 2 des 3 questions posées.</p>	<p>50% des fonctionnaires du HCEFLCD, des députés, des collectivités locales et professionnels de l'environnement (ONG, bureaux d'étude et de travaux) dans le pays sont capables de répondre à 2 questions élémentaires sur 3 en matière de gestion participative des ressources forestières et pastorales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête indépendante sera conduite sous-contrat 	
<p>Résultat Attendu 3.3 Le renforcement du cadre légal et des politiques pour une gestion participative des forêts est assuré.</p>	<p>Des propositions sont faites et validées par le HCEFLCD en matière de renforcement du cadre juridique et technique de la gestion participative des ressources forestières et pastorales sur les terres publiques.</p>	<p>La base légale d'une gestion participative est très faible et fragmentée.</p>	<p>Un état des lieux des opportunités et contraintes de la loi actuelle en matière de gestion participative des ressources forestières et pastorales sur les terres publiques a été préparé. Des pistes d'amélioration sont identifiées sur la base des expériences conduites dans le cadre du projet</p>	<p>Des modèles de gestion participatives et les dispositions juridiques nécessaires à leur mise en place sont validés par le HCEFLCD et leur officialisation est engagée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et circulaires du HCEFLCD • Evaluation à mi-parcours • Evaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approche gestion participative des parcours et forêts est prouvée viable • Le HCEFLCD est convaincue de la pertinence des modèles proposés et soutien leur adoption à l'échelle nationale

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>Quatrième Résultat Attendu : La réalisation des objectifs du projet est améliorée grâce à une gestion adaptative du projet, basée sur l'identification et l'intégration des leçons apprises dans les stratégies et approches du projet.</p>	Le modèle forestier et pastoral conceptuel et les programmes de formation des capacités sont adaptés annuellement en fonction des résultats de suivi et évaluation	Le modèle est conçu en un format très simple dans le document de projet mais un programme de formation n'existe pas	Les descriptions des modèles sont mises à jour au moins 2 fois en fonction des résultats du suivi et évaluation. Des programmes de formation pour les années 1, 2 et 3 du projet reflètent le suivi et évaluation des leçons tirées	Les descriptions des modèles sont mises lors des années 4 et 5 en fonction des résultats du suivi et évaluation. Des programmes de formation pour les années 4 et 5 reflètent l'évolution du modèle et les leçons tirées	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptions écrites des modèles conceptuels de gestion forestière et pastorale • Programme de formation • Rapport annuel du projet • Réunion tripartite • Revue à mi-parcours • Evaluation finale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les agences techniques du gouvernement continuent d'appuyer l'approche flexible de gestion adaptative.
<p>Résultat Attendu 4.1 Un système effectif de suivi et évaluation de projet est développé</p>	Tous les indicateurs d'impacts (objectifs et résultats et produits) sont mesurés au moins 3 fois (démarrage, à mi-parcours, fin du projet) et les résultats sont évalués par le Comité de pilotage, revue tripartite et l'unité de mise en œuvre du projet	Les mesures des valeurs d'indicateurs du scénario de référence sont complétées lors de la 1 ^{ère} année. Le comité de pilotage, la revue tripartite et l'unité de mise en œuvre du projet évaluent leur implication	Tous les indicateurs d'impacts sont mesurés avant l'évaluation finale. L'évaluation finale, le comité de pilotage, la revue tripartite et l'unité de mise en œuvre évaluent les résultats	Tous les indicateurs d'impacts sont mesurés avant l'évaluation finale. L'évaluation finale, le comité de pilotage, la revue tripartite et l'unité de mise en œuvre évaluent les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du comité de pilotage • Rapports de revues tripartites • Rapport annuel du projet • Revue à mi-parcours • Evaluation finale 	

But/Objectif/Résultats Attendus	Indicateurs	Scénario de Référence	Moyen Terme	Fin de projet	Moyens de vérification	Risques Critiques/Hypothèses
<p>Résultat Attendu 4.2 Mise en œuvre effective du projet à travers une gestion adaptative</p>	<p>Toutes les agences d'exécution et de mise en œuvre et l'unité de mise en œuvre du projet adapteront leurs approches et plans de travail annuels en fonction des résultats des rapport de démarrage, rapport de mise en œuvre du projet, revue tripartite, PV du comité de pilotage, et revue à mi-parcours</p>	<p>Aucun système de gestion adaptative développé</p>	<p>Approches et plans de travail incluent automatiquement les résultats des outils de suivi et évaluation</p>	<p>Approches et plans de travail incluent automatiquement les résultats des outils de suivi et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du comité de pilotage • Rapports de revues tripartites • Revue à mi-parcours • Evaluation finale 	

SECTION III : BUDGET & PLAN DE TRAVAIL

Projet Restauration et Gestion des Forêts du Moyen Atlas													
Réalizations	Année					Responsabilité	Donateur	Description budget	FEM	PNUD	Co-financement US\$-		Total
	1	2	3	4	5				US\$	US\$	ADS -US\$	CP- S\$	
Résultat attendu 1: les modèles de gestion participative sont développés													
Activités clés													
1.1. Des structures de gestion communautaires habilitées et représentatives sont créées													
1.1.1. Appliquer les critères et procéder aux sélections préliminaires.													
1.1.2. Organiser des ateliers de validation participatifs et finaliser le processus de sélection													
1.1.3. Campagnes de sensibilisation dans les trois communes													
1.1.4. Sélectionner des communautés pilotes représentatives et motivées													
1.1.5. Sensibiliser, choisir et développer des structures communautaires													
1.1.6. Négocier et formaliser les droits et obligations													
Sous total des réalisations 1.1													
1.2. Les systèmes techniques de gestion des forêts et des pâturages sont développés													
1.2.1 Dresser un inventaire participatif des connaissances et techniques													
1.2.2 Analyse participative des options de gestion des parcours													
1.2.3 Carte de types de forêts et couvert forestier pour chaque commune													
1.2.4 Analyser la faisabilité et établir la liste des priorités en matière de produits/services forestiers													
1.2.5 Analyse participative des techniques de gestion forestière													
1.2.6 Négocier/définir les objectifs de gestion des forêts et pâturages													
1.2.7 Développer des plans de gestion prévisionnels													
1.2.8 Effectuer des recherches appliquées socio-économiques, et des recherches sur les forêts et pâturages													
1.2.9 Formaliser des plans de gestion adaptative													
Sous total des réalisations 1.2													

2.1. Le plan général de renforcement des capacités est achevé														
2.1.1. Evaluer les besoins en termes de capacités en matière de gestion participative														
2.1.2. Elaborer un plan de renforcement des capacités														
Sous total des réalisations 2.1														
2.2. Les capacités des ONG locales et des communes sont renforcées pour apporter le support nécessaire au renforcement des capacités au niveau communautaire														
2.2.1. Capacités à aider les communautés à mettre en place la gouvernance							ADS					50 000		50 000
2.2.2. Capacités à aider les communautés à gérer les ressources naturelles							GEF		50 000					50 000
2.2.3. Capacités à aider les groupements communautaires à se développer							ADS					60 000		60 000
Sous total des réalisations 2.2									50 000			110 000		160 000
2.3. Les capacités des structures de gestion communautaire et des communes s sont renforcées														
2.3.1. Renforcer les capacités en matière de gouvernance et de gestion							ADS					125 016		125 016
2.3.2. Renforcer les capacités techniques en matière de gestion des ressources naturelles							GEF		165 000					165 000
2.3.3. Renforcer les capacités en matière de gestion adaptative							ADS					66 000		66 000
Sous total des réalisations 2.3									165 000			191 016		356 016
2.4. Les capacités des groupements communautaires														
2.4.1. Renforcer les capacités générales des groupements de ressources naturelles							ADS					60 000		60 000
2.4.2. Renforcer les capacités spécifiques des groupements spécialisées							ADS					40 000		40 000
2.4.3. Créer des fédérations de groupements communautaires							ADS					10 000		20 000
2.4.4. Création d'un fonds de roulement pour les entreprises communautaires							ADS					360 184		360 184
Sous total des réalisations 2.4												470 184		470 184
2.5. Les capacités du HCEFLCD pour le suivi/la surveillance de la gestion participative														
2.5.1. Renforcer les capacités des agents du HCEFLCD à travailler avec les communautés locales							ADS					13 800		13 800
2.5.2. Renforcer les capacités du HCEFLCD en matière de suivi, d'évaluation et de surveillance de la gestion participative							ADS					15 250		15 250
2.5.3. Renforcer les capacités à interpréter/mettre en application les critères de certification							ADS					20 250		20 250
2.5.4. Renforcer les capacités en matière de techniques et principes écologiques de restauration des forêts							ADS					25 250		25 250
Sous total des réalisations 2.5												74 550		74 550

4.2.7. Unité de Communication Med PO						GEF		32 470				32 470
4.2.8. Frais de gestion												
4.2.9. 2 Volontaires de l'Organisation Américaine de Coopération Corps de Paix						PC					200 000	200 000
4.2.10. 3 véhicules légers						UNDP		37 500				37 500
4.2.11. Coût d'exploitation du véhicule						UNDP		30 000				30 000
4.2.12. Voyage						UNDP		60 000				60 000
4.2.13. Equipement de bureau						UNDP/ADS		13 676	10 000			23 676
4.2.14. Communications, fournitures de bureau et coûts d'exploitation						UNDP		49 412				49 412
Sous total des réalisations 4.2								232 470	360 000	100 000	200 000	892 470
							Sous total du résultat attendu 4	374 470	360 000	119 000	200 000	1 053 470
Acronymes												
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial						Total du projet	965 345	360 000	1 000 000	200 000	2 525 345
ADS	Agence pour le Développement Social											
VCP	Volontaires Corps de la Paix US											

Résumé des coûts par résultat attendu et sources de fonds :

Résultat attendu	FEM	Co-financement					Total
		HCEFL CD	ADS	CP	WWF	PNUD	
1. Développement des modèles de gestion	132,625	100,000	35,250		40,800		308,675
2. Renforcement des capacités et appui à la gestion participative	250,000	50,000	845,750		12,000		1,157,750
3. Gestion des connaissances	208,250						208,250
4. Gestion adaptative du projet	374,470	350,000	119,000	200,000		360,000	1,403,470
TOTAL Projet de Taille Moyenne	965,345	500,000	1,000,000	200,000	52,800	360,000	3,078,145
PDFA	32,600						32,600
Grand Total	997,945	500,000	1,000,000	200,000	52,800	360,000	3,110,745

SECTION IV : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I : PROPOSITION DE PROJET ET LETTRES D'ENDOSSEMENT

1. Proposition de Projet de Taille Moyenne (MSP) Approuvée par le FEM

Se référer au document « *Proposition pour un projet de taille moyenne : Requête de Financement au FEM* », approuvé par le FEM et signé par le Coordinateur Exécutif du PNUD/FEM, M. Frank Pinto.

2. Lettres d'Endossement des Partenaires

Lettre d'Endossement du Point Focal FEM

Lettre d'Endossement du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

Lettre d'Endossement de l'Agence de Développement Social

Lettre d'Endossement du WWF

Lettre d'Endossement du US PEACE CORPS

PAGE DE SIGNATURE

Pays: MAROC

UNDAF Outcome(s)/Indicator(s):

(Link to UNDAF outcome., If no UNDAF, leave blank)

Expected Outcome(s)/Indicator (s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Expected Output(s)/Indicator(s):

(CP outcomes linked t the SRF/MYFF goal and service line)

Agence d'Exécution :

- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte
Contre la Désertification

Agences de mise en œuvre et autres partenaires :

- Agence de Développement Social (ADS)
- WWF Bureau du Programme Méditerranéen
(Fonds Mondial pour la Nature)
- Corps de la Paix des Etats-Unis d'Amérique

Titre du projet:

« Remise en état des fonctions écologiques
environnementales, intégrité écologique et services
socio-économiques des domaines forestiers du
Moyen Atlas »

Project ID:2983

Durée du projet: 5 années (2006 – 2010)

Management Arrangement: NEX

Budget Total: 3,110, 745 US\$

Ressources allouées :

• FEM:

○ PDF-A 32,600 US\$

○ Projet MSP 965,345 US\$

Co-financement:

• PNUD 360,000 US\$

• ADS 1,000,000 US\$

• HCEFLCD 500,000 US\$ en nature

• WWF 52,800 US\$

• US Peace Corps 200,000 US\$

Date:

Approuvé par (Agence
d'exécution):

Le Directeur de la Lutte Contre la Désertification

et de la Protection de la Nature


Signature: Mohamed

Date:

Approuvé par (UNDP):



